FRC 1 5826

Case
FRC
15643

LETTRE

DE M. DE CALONNE,

MINISTRE D'ÉTAT,

A M. L'ÉVÊQUE DE BLOIS,

SUR LE CAHIER DE MADON.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Londres, 15 Juin 1789.

MONSIEUR,

L'Ouvrage ayant pour titre, *Inſtructions & Cahiers du hameau de Madon*, qui ſe vend à Blois chez votre Imprimeur, vous eſt généralement attribué, & je ne puis m'empêcher de vous en croire l'Auteur, puiſqu'on aſſure que vous ne vous en défendez pas ; que cet écrit puiſſe faire honneur à votre eſprit, j'en conviendrai facilement ; qu'il doive ou non donner une haute idée de vos connoiſſances en adminiſtration, je ne l'examine pas, cela ne me fait rien : mais j'y ſuis fort maltraité, je voudrois ſçavoir pourquoi.

Ne pouviez-vous pas, Monſieur endoctriner les Habitans de votre hameau de Madon, ſans me calomnier ? Que s'eſt-il donc paſſé entre vous & moi qui vous

porte, qui vous autorise à m'injurier publiquement, jusqu'à supposer que, pendant que j'étois honoré de la confiance du Roi, & chargé des plus grandes affaires de l'Etat, j'avois si mauvaise renommée, qu'elle a fait tort au plan que j'ai présenté par ordre de Sa Majesté, & que mes meilleures idées, celles même qui étoient depuis long-temps dans les vœux du Public, auroient eu besoin, pour être accueillies, qu'on suivît, à leur égard, *la pratique de cette ancienne République où un Citoyen décrédité ayant proposé quelque chose d'utile, on eût soin, avant de l'adopter, de le faire proposer de nouveau, & passer par une bouche honnête, comme pour le purifier.*

Voilà bien ce qui s'appelle un outrage sanglant & non provoqué. Mais, à quoi bon? dans quelle vue? par quel motif? C'est ce que je ne conçois pas. Et comme je ne puis confondre l'anathême d'un Prélat vertueux avec les mépriſables déclamations auxquelles, depuis deux ans, il a fallu m'endurcir, je vous conjure, Monsieur,

de m'apprendre ce qui a pu m'attirer, de votre part, une ſi violente ſortie.

Vous penſez trop noblement, ſans doute, pour que d'être malheureux, ſoit une raiſon de vous avoir pour ennemi. Vous connoiſſez trop bien les devoirs de la charité chrétienne, pour violer ceux même de l'humanité, en déchirant, ſans néceſſité, la réputation d'autrui, & vous avez trop de bon ſens, pour que de me diffamer, ait pu vous paroître néceſſaire à l'inſtruction des Députés du hameau de Madon. Quand vous ne ſeriez pas fort au-deſſus de cette baſſe méthode qui conſiſte à dénigrer les autres pour s'élever ſoi-même, qu'aviez-vous beſoin de vous en prendre à quelqu'un qui n'eſt plus rien, qui ne ſe trouvera jamais dans le chemin de perſonne, & qui, loin de ſa patrie, eſt encore plus loin d'avoir rien à démêler avec ceux qui courent les carrieres de l'ambition.

Seroit-ce donc qu'ayant réſolu de faire une cenſure complette des principaux Adminiſtrateurs des Finances, vous m'auriez

fait l'honneur de croire qu'elle devoit s'étendre jusqu'à moi ? Mais, en ce cas, c'étoit sur mes opérations & non sur ma personne que votre blâme auroit dû tomber. Il falloit, après être convenu, comme vous avez fait, que *mon ministere, où j'entrai dans un moment de crise, fut cependant remarquable par la facilité & l'exactitude des paiemens*, vous attacher à prouver qu'il n'en fut pas moins un ministere détestable ; il falloit, en apprennant aux Payſans de Madon que *les Notables fouillerent dans mon plan & y découvrirent que le service brillant du Tréſor-Royal ne tenoit qu'à l'épuiſement de toutes les reſſources*, leur donner plus clairement le mot de cette énigme ; il falloit, pour leur faire comprendre que *les liquidations étoient illuſoires & que les annonces étoient théatrales*, leur expliquer comment je parvenois à satisfaire les Créanciers de l'Etat avec de tels moyens ; il falloit, enfin, voulant m'imputer d'être en contradiction avec moi-même, rendre cette contradiction sensible par quelqu'autre moyen que

celui de mettre en opposition ce que j'avois annoncé quand j'étois Administrateur ; avec ce qui s'est fait quand je ne l'étois plus.

En vérité vous auriez pu dire cent choses de cette force, que je ne me serois ni fâché ni plaint ; & si vous vous étiez contenté de pulvériser ainsi ma capacité ministérielle, je ne vous importunerois pas aujourd'hui de mes questions. Mais vous attaquez mon honnêteté, vous me représentez jusques dans vos hameaux, comme un de ces hommes si décriés, qu'une proposition utile cesse de paroître telle en passant par leur bouche.—Encore une fois, Monsieur, quel est votre motif ? quel est votre but ?

Vouloir faire votre cour à mes dépens ! —Oh ! . . . . c'est un moyen si rebattu, si usé, si plat, que vous en soupçonner feroit vous rendre injure pour injure, & ce n'est pas mon dessein, lorsque je m'adresse à vous-même, pour savoir par quels torts j'ai pu exciter votre animosité. J'ai beau chercher, je n'en trouve aucun, & il me

ſeroit plus aiſé d'appercevoir ce qui auroit pu me valoir de votre part quelques égards.

Je ne vous connoiſſois que de réputation, lorſque je vous propoſai au Roi, en 1786, pour la premiere Aſſemblée des Notables, & lorſque, malgré l'avis de quelques perſonnes qui voulurent m'en diſſuader, je perſiſtai à vous procurer une diſtinction qui étoit alors fort ambitionnée. Voilà, Monſieur, vous le ſçavez, la ſeule relation que j'aie jamais eue avec vous. Vous avez très-bien fait de ne m'en témoigner aucune obligation; toutes les nominations étoient du Roi, & je n'avois garde d'en recevoir des remercîmens, ni d'en attendre de la reconnoiſſance: mais enfin, vous fûtes, ſur ma propoſition, préféré à plus de cent Archevêques ou Evêques vos confreres, & il n'eſt pas naturel que ce qui vous fit plaiſir alors, ſoit une raiſon pour que vous cherchiez aujourd'hui à me faire de la peine. Donnez-en donc une meilleure, & ſatisfaites une curioſité qui ne peut vous déplaire. Je ne l'ai pas eu pour bien d'autres,

qui en ont uſé à peu près de même : J'ai ſçu les juger.

En parlant de la liberté de la preſſe, qui paroît n'être pas dans vos principes, vous obſervez que *la liberté d'écrire n'eſt pas une ſuite néceſſaire de la liberté de penſer; que ſi tout individu eſt maître de ſon opinion, il n'eſt point pour cela chargé de l'inſtruction & de la police publique..... Que l'honneur des Citoyens eſt ſous la ſauve-garde des Loix..... Que toutes les perſonnes ne doivent pas indifféremment être ébranlées & diſcréditées dans l'opinion..... Qu'il n'appartient pas au premier venu d'infecter l'air de poiſons..... Que toute production clandeſtine eſt un délit puniſſable..... Qu'il doit y avoir un aréopage pour exercer la cenſure & un miniſtère public, chargé de lui dénoncer les coupables, afin qu'un Citoyen, après avoir vu flétrir ſon honneur, n'ait pas encore à compromettre ſa fortune pour réclamer la Juſtice & les Loix.*

Soyez jugé, Monſieur, par vos propres maximes : que diriez-vous, ſi vous étiez

devant cet aréopage que vous voulez établir pour la punition des auteurs diffamateurs ? Que répondriez-vous à ce miniſtere public, deſtiné, par vous même, à venger l'honneur des Citoyens ? Que pourriez-vous alléguer pour vous diſculper de la maniere indigne dont vous avez parlé de ma réputation, & de la tournure atroce dont vous vous êtes ſervi pour dégrader l'organe employé à exprimer les volontés du Roi ? Je ne prétends pas, & je le prétendrois en vain, que le titre de Miniſtre d'Etat doive être un abri contre le déchaînement de la critique ; je ne veux pas même vous faire obſerver que ce titre aggrave au moins l'offenſe : mais puiſque vous reconnoiſſez, Monſieur, *que toutes perſonnes ne doivent pas indifféremment être ébranlées & diſcréditées dans l'opinion*, je vous demande ſi ce n'eſt pas ſur-tout les perſonnes publiques, les perſonnes qui ont été chargées des fonctions les plus importantes & les plus difficiles, les perſonnes à qui le Peuple attribue ordinaire-

ment tous ſes maux, qui doivent en bonne juſtice, & même en bonne politique, être défendues par les loix, contre les publications outrageantes ; ne fut-ce que parce qu'elles ont à leur égard des ſuites bien plus terribles que pour tous les autres ? Diffamer un Miniſtre, ce n'eſt pas ſeulement l'avilir, c'eſt le livrer à la fureur populaire, à cette fureur aveugle qui proſcrivit Ariſtide, qui lança des pierres contre Licurgue, qui pourſuivit Clarendon, expatrié, qui viola les manes de Colbert, & exhuma ſes cendres pour les jetter au vent.

Ce n'eſt que pour raiſonner un moment, ſuivant vos principes, Monſieur, que je vous ſuppoſe interpellé juridiquement ſur l'écrit où je ne ſuis pas le ſeul offenſé ; chercheriez vous alors un refuge ſous le titre de votre ouvrage ? Imputeriez-vous les brillantes productions de votre éloquence aux bonnes gens d'un hameau, pour n'être pas reſponſable de ce qu'elles ont de trop amer ? Ce ſeroit en vain : l'œil de la

Juſtice auroit bientôt percé un ſi foible rideau, & ce déſaveu tardif, démenti par la notoriété, appuyé ſur une ſuppoſition dériſoire, ne paroîtroit qu'un inutile ſubterfuge qu'on ne doit pas attendre de la même bouche qui a dit : *ſi l'on croit devoir au genre humain* quelque vérité, quelque avertiſſement, il n'y a qu'un lâche qui n'oſe pas lui parler à découvert.

Vous ne réuſſiriez pas mieux à prétendre que le contenu d'une inſtruction donnée aux Députés aux Etats-Généraux, n'eſt le fait de perſonne, & ne peut jamais compromettre ſon rédacteur. On riroit de l'emprunt abuſif d'un ſi pitoyable maſque, & ſans qu'il fût même néceſſaire de l'arracher, votre aréopage jugeroit ſans doute que, mettre la calomnie en inſtruction, ce n'eſt que la rendre plus criminelle.

Mais je laiſſe à l'écart ce que la Juſtice auroit à prononcer. Ce n'eſt qu'au Tribunal des honnêtes gens que je veux vous citer; ce n'eſt même, en ce moment, qu'à celui de votre propre conſcience. Il doit être

auſſi ſévere que vos mœurs l'annoncent : qu'il ſoit notre Juge. Dites, Monſieur, ſentez-vous un applaudiſſement intérieur, ou ne ſentez-vous pas plutôt un véritable remords d'avoir ajouté votre inſulte aux tourmens qu'on me fait éprouver depuis deux ans ; d'avoir mis au rang des devoirs d'un Député à l'Aſſemblée Nationale, où je demande que ma conduite ſoit ſtrictement examinée ; d'y maintenir avant tout que je ſuis perdu de réputation ; d'avoir fait imprimer cette étrange leçon ; de l'avoir accréditée par votre type épiſcopal ; d'en avoir propagé les venimeux effets en la joignant à beaucoup de choſes qui méritent d'être lues ? Interrogez votre humanité, votre équité, votre probité ; interrogez tous les ſentimens dont vous faites profeſſion ; que répondent-ils ?

Direz-vous que c'eſt de bonne foi que vous m'avez cru une mauvaiſe renommée ; que vous l'avez cru d'après la notoriété ; & que la croyant, vous avez jugé utile de le répandre dans votre Dioceſe ?

Eh ! quoi, Monſieur, ſeroit-ce en demandant au fond de votre cœur que vous trouveriez de ſi miſérables raiſons ? Qu'eſt-il beſoin d'abord de publier ce qu'on prétend être notoire ? — Mais s'il étoit vrai qu'à l'époque de la premiere aſſemblée des Notables, vous fuſſiez fondé à croire ma réputation aſſez mauvaiſe pour nuire au plan que le Roi m'avoit chargé de développer, falloit-il le taire alors, quand j'étois en place, quand il étoit intéreſſant d'en avertir ? Et faut-il le dire aujourd'hui, quand je ſuis en diſgrace, quand cela ne peut plus ſervir à rien ? — Vous accordez-vous mieux avec vous-même, lorſqu'en même temps que vous me peignez comme un Miniſtre exceſſivement décrédité, vous obſervez que, ſous mon miniſtere, *le public vivoit dans la ſécurité ?*

Je ne m'arrêterai pas, Monſieur, à ces inconſéquences, & j'ai trop à cœur de vous convaincre que l'opinion qu'il vous a plu d'afficher ſur ma renommée eſt ſans fondement, pour ne pas vous prier de

permettre que je la discute avec vous sous tous les rapports. Ma lettre vous paroîtra peut-être bien longue : mais pourriez-vous, en considérant ma position, me blâmer de donner un libre cours à ma sensibilité ? Lorsqu'on a travaillé toute sa vie pour acquérir un peu de gloire, lorsqu'on s'est flatté long-temps d'avoir quelques droits à l'estime publique, & lorsque luttant contre l'infortune, on a réduit tout ce qu'on attend de satisfaction & de consolation, au seul espoir de triompher, enfin des efforts de la calomnie, & de conserver une réputation intacte, il est bien douloureux de voir cette même réputation défigurée, souillée, déchirée dans des écrits capables de faire impression. Vous avez suivi, sans réflexion, peut-être l'exemple de l'adversaire peu généreux qui, n'ayant à combattre que mes calculs, ne s'est pas fait scrupule d'attaquer mon honneur. Certain, comme je le suis, d'anéantir ses réponses, de maniere à ne laisser aux Etats-Généraux aucun

doute, j'ai pris la réſolution de ne pas répondre un mot à la partie de ſon dernier Mémoire qui n'eſt qu'injurieuſe ; je m'en ſuis cru ſuffiſamment vengé par l'improbation qu'on a donné à ſon fiel, & par les nombreux témoignages d'eſtime que je n'ai ceſſé de recevoir ; peut-être devrois-je encore en ce moment voir du même œil une offenſe du même genre ; peut-être ſeroit-il plus digne de moi de me repoſer avec confiance ſur le jugement que le public impartial doit en porter : mais, je l'avouerai, lorſque je me vois traité d'homme mal-famé & déshonnête, par quelqu'un d'eſtimable qui n'a aucun ſujet de m'en vouloir, aucun intérêt à me noircir ; mon ame indignée ſe ſouleve, s'étonne, & rentrant triſtement en elle-même, ſe demande par quels vices, par quels ſcandales elle auroit pu donner lieu à de tels reproches.

Puiſque je veux bien dévorer, Monſieur, l'humiliation de cet examen de conſcience, ou plutôt de conduite, vous ne pouvez,

vous refuſer de le faire avec moi, pour juger mieux de ce que doit être ma renommée, & de ce qu'elle eſt en effet.

Fixons d'abord ce qu'il faut entendre par ce mot de *renommée*. Ce n'eſt pas cette opinion publique, qui, ſans doute, eſt très-reſpectable quand elle eſt affermie par ſa durée, mais qui ſouvent, juſqu'à ce qu'elle ait eu le tems de ſe raſſeoir, n'eſt qu'une onde mobile, agitée, pouſſée en ſens contraire, tantôt par les ſouffles calomnieux, tantôt par les tourbillons de l'eſprit de parti, quelquefois par des torrens ſubits de vaines rumeurs & de faux préjugés. Depuis quelques années on entend parler ſans ceſſe de l'opinion publique avec une emphaſe extraordinaire. On a remarqué dans des Ouvrages devenus célebres, un ſyſtême combiné, un deſſein ſuivi d'en faire *un Tribunal ſuprême élevé en France par l'eſprit de ſociété, tenant ſes grands-jours, y jugeant ſouverainement les Miniſtres, les Princes, tous les hommes qui attirent ſur eux les regards : ici, on veut*

qu'elle ſoit le fanal des Adminiſtrateurs ; qu'elle puiſſe ſuppléer à la foibleſſe de leurs talens, qu'elle décide en dernier reſſort les plus grandes affaires de l'Etat ; là, on ſe plaît à la dépeindre comme *une puiſſance inviſible qui, ſans tréſor, ſans garde, ſans armée, donne des Loix à la Ville, à la Cour, juſques dans le palais des Rois ; & du haut de ſon trône, décerne des prix & des couronnes, fait & défait des réputations.....&c.....* Tout cela ſeroit fort bien, ſauf à l'exprimer avec moins d'enflure, s'il s'agiſſoit de l'opinion publique réelle & proprement dite, c'eſt-à-dire de celle qui s'étend au loin, précédée d'inſtructions, épurée par le tems, & perſévérante dans le calme. Mais cette apparence d'opinion publique, qui n'eſt que locale, momentanée, fluctuante, que l'étalage de l'auſtérité ſéduit, que la charlatanerie ſurprend, qu'une arrogance impoſante maîtriſe, & qu'on a vu gourmandée par ſon plus ardent ſectateur, quand elle ceſſoit de lui rire. Ce n'eſt pas là, vous en conviendrez,

viendrez, Monſieur, ce qui doit être le gouvernail des Empires, le juge du genre humain, la bouſſole des gens ſenſés. Ce n'eſt pas non plus ce qui conſtitue la renommée. Ce mot préſente à l'idée quelque choſe de plus ſtable & de plus ſolidement fondé. *Renommée* dit même plus que *réputation;* la conduite privée ſuffit pour former la réputation : la renommée ſemble n'appartenir qu'aux actions d'éclat. C'eſt dans les poſtes éminens plutôt que dans la vie particuliere, c'eſt en manifeſtant de grandes vertus ou de grands vices par des traits publics & caractériſés, qu'on ſe fait une renommée bonne ou mauvaiſe. Voyons ſur ce pied, Monſieur, laquelle des deux j'ai mérité.

Je conviendrai ſans peine que je ne me pique pas d'une extrême rigidité; je la reſpecte quand elle n'eſt pas affectée : mais je ne crois pas qu'on ait droit de l'exiger de perſonne, ni moins encore de s'en prévaloir pour décrier ceux qui n'en font pas profeſſion. Il ſuffit pour le jugement

des hommes, & pour le maintien de l'honnêteté publique, de ne jamais causer de scandale ; & sur cela, Monsieur, vous devez savoir, puisque vous voyez la bonne compagnie avec qui seule j'ai toujours vécu, qu'il n'y a rien à me reprocher. Votre zele apostolique ne doit pas aller au-delà. Que ceux qui font parade d'une vertu sublime, mépriſent tant qu'ils voudront dans leur intérieur, ceux qui ne montrant qu'un caractere doux & facile, leur paroissent n'avoir qu'un mérite profane : mais qu'ils ne se croient pas permis d'attenter à leur réputation ; qu'ils sachent qu'avec une probité très-exacte sans ostentation, une application constante aux devoirs de son état, une franchise incapable de rien jouer, & une bonté d'ame qui rend la bienfaisance naturelle, & la volonté de nuire impossible ; on a tout autant de droit à l'estime publique, que ceux qui ont la prétention de se l'approprier exclusivement ; qu'ils apprennent même qu'une bonhommie indulgente vaut mieux cent fois qu'une sévérité persécutrice.

Tels ſont, Monſieur, mes principes, & tels je les ai toujours pratiqué au vu & ſu de tous ceux qui m'ont connu depuis que j'exiſte. Si vous en doutez, demandez-le aux habitans des différentes Provinces dont l'adminiſtration m'a été confiée pendant un grand nombre d'années. Demandez ſi l'on s'y eſt plaint d'aucun acte de rigueur de mon fait, ſi l'on m'y a reproché quelque injuſtice, ſi l'on y a douté de mon humanité, de mon zele pour le bien public, de mes ſoins pour le ſoulagement du peuple; demandez ſi j'ai privé un ſeul Citoyen de ſa liberté, ſi j'ai fait mal à aucun, ſi je n'ai pas tâché de faire du bien à tous, ſi je n'ai pas été aimé, honoré, regretté. Eſt-ce là, Monſieur, eſt-ce dans les Trois-Evêchés, où j'ai rempli pendant quatorze ans les fonctions d'Intendant? eſt-ce dans la Flandre, où je les ai enſuite exercés, & où plus anciennement j'avois ſuccédé à mon pere dans le Miniſtere public? eſt-ce dans le Conſeil du Roi, dont les Membres les plus reſpec-

tables m'ont honoré de leur amitié particuliere, que vous avez pris vos renseignemens, & que vous m'avez trouvé un mauvais renom ?

Dois-je plutôt croire que, franchiſſant tout cet eſpace qui forme cependant la principale partie du cours de ma vie, vous faites remonter votre opinion juſqu'à l'affaire de Bretagne, & que vous arrêtant uniquement au ſouvenir vague de ce qui s'eſt dit alors, vous puiſez dans les propos relatifs à un événement paſſé il y a 24 ans, & que vous n'avez jamais pris la peine d'approfondir, le cruel jugement que vous portez aujourd'hui ſur ma réputation ?

Mais d'abord, Monſieur, quelque idée que vous ayez pu vous former de cette affaire, qu'en vérité vous ne connoiſſez pas, trouveriez-vous équitable de juger par elle ſeule de toute ma vie ? & parce que le Public ſoulevé par une apparence d'oppreſſion exercée contre des Magiſtrats, s'en eſt pris à moi de ce qui avoit été

réſolu dans le Conſeil d'Etat; parce qu'il a rejetté ſur moi l'odieux d'une procédure à laquelle je n'avois coopéré que forcément & contre mon gré; enfin, parce qu'un acte d'humanité & de généroſité de ſentiment, tel qu'aucun de mes cenſeurs, peut-être, n'auroit eu le courage de s'y livrer, comme je le fis alors, fut indignement interprêté en ſens contraire, ſans qu'il me fût permis d'en donner l'explication, que vous ſaurez bientôt, Monſieur, & dont vous ſerez confondu, s'enſuit-il donc que celui qui, toute ſa vie, & pendant 30 ans d'exercice continuel de fonctions publiques, s'eſt montré bon, bienfaiſant, compâtiſſant & vrai, doive, pour une ſeule affaire qui ſeroit demeurée obſcure, être réputé méchant, barbare, oppreſſeur & perfide ?

Mais en outre, Monſieur, je vous certifie que l'obſcurité même de cette affaire ſera bientôt diſſipée, & qu'on ſera forcé de reconnoître que non-ſeulement j'y ai été parfaitement irréprochable, mais même que je

m'y ſuis conduit en Magiſtrat attaché à ſon état, en même-tems que j'y ai ſoutenu ce caractère de bonté que je vous ſomme particulièrement, Monſieur, de me laiſſer en apanage, parce qu'il m'eſt plus précieux que tout autre ſujet d'éloge, & que j'ai la confiance qu'il m'eſt généralement accordé. Au reſte, même à préſent, & en attendant le moment, peu éloigné j'eſpere, où je me trouverai à portée de dévoiler, piéces en mains, aux yeux de la Nation, comme je l'ai annoncé, les circonſtances ſecrettes de ce procès, & où je mettrai au plus grand jour la conduite que j'y ai tenue depuis ſon origine qu'on ne ſauroit m'imputer, juſqu'à ſa concluſion, à laquelle je n'ai eu aucune part; je ſuis fondé à vous ſoutenir que l'affaire de Bretagne, dût-elle fixer ſeule votre opinion, ne préſente rien qui autoriſe le ton tranchant avec lequel il vous a plû de me décrier. C'eſt déja aſſez qu'il ſoit conſtant que je ne fis alors qu'exécuter les ordres du Roi, conjointement avec quinze autres Membres du Conſeil; qu'aucun de ceux qui

eurent la même miſſion ne crut qu'il fût permis de s'y refuſer, & que la pureté de ma conduite, dirigée par des Miniſtres qui avoient alors la faveur publique, fut en dernier réſultat confirmée par un témoignage ſolemnel de la Maiſon du Roi, qui déclara en avoir parfaite connoiſſance & l'approuver en tous points; c'eſt aſſez, dis-je, quant à préſent, pour qu'il ne ſoit ni permis, ni juſte, ni raiſonnable de s'en faire un prétexte pour me traiter d'homme mal-famé.

Venons donc à l'époque plus rapprochée & plus déciſive qui doit avoir principalement attiré votre attention, c'eſt-à-dire, celle de mon miniſtère; & achevons, ſous ce rapport, l'examen de ce qui auroit pu faire tort à ma réputation, au point de la rendre elle-même nuiſible à mes meilleures vues.

Vous voudrez bien vous ſouvenir qu'il n'eſt ici queſtion ni de capacité, ni de connoiſſance, ni de talens en adminiſtration; je les abandonne à tout ce que vous vou-

drez en penſer. On peut être mal-habile, ſans être mal-honnête ; Miniſtre inepte, ſans être Citoyen décrié : ce dernier reproche eſt le ſeul qui me choque, & le ſeul ſur lequel vous ayez à me répondre.

Ce qui peut le mériter, ce reproche, ce qui eſt vraiment capable d'entacher l'honneur d'un Miniſtre des Finances, c'eſt, Monſieur, ou une ambition effrénée dans ſes excès & perverſe dans ſes moyens, ou une ſoif d'argent qui s'aſſouvit par des déprédations, & ſacrifie l'intérêt public à une ſordide cupidité, — ou une dureté oppreſſive qui viole les droits des Citoyens & fait ſervir le pouvoir à ſes paſſions, — ou une cruelle inſenſibilité à la miſere publique, qui rend fléau des Peuples celui qui doit être le plus occupé de leur ſoulagement, — ou une coupable inapplication produite ſoit par une molle indolence, ſoit par un amour des plaiſirs porté juſqu'à l'oubli des devoirs, — ou enfin la fauſſeté dans les paroles, la ſupercherie dans les promeſſes, l'infidélité aux engagemens.

Or premierement, ce qu'on a pu m'attribuer d'ambition n'eſt certainement pas d'un genre qui deshonore & qu'on ne puiſſe avouer. On ne m'a vu ni cette envie démeſurée de parvenir qui, ſe déguiſant ſous le maſque d'un zèle déſintéreſſé, arrive à ſon but par des ſouterrains perfides, en foulant aux pieds les anciennes liaiſons, la reconnoiſſance & les bons procédés; ni cette audacieuſe paſſion de dominer qui renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage, ſans être arrêté par la crainte de mettre la choſe publique en danger; je n'ai deſiré que ce qui étoit dans la direction naturelle de ma carrière, & je l'ai deſiré ouvertement; mon ambition n'a été ni tourmentante pour moi, ni malfaiſante pour les autres; ſon ſuccès n'a été ni le fruit de l'intrigue, ni l'effet de la faveur. Le beſoin a tout fait; on a cru que je pourrois être utile dans la criſe embarraſſante où étoient les finances; c'eſt par cette criſe que je ſuis entré dans le Miniſtère; c'eſt par zèle que je me ſuis expoſé à en ſortir, & l'on

ne peut dire ni que j'aie ſacrifié aucun devoir pour parvenir à cet honneur quand j'y aſpirois, ni que j'aie héſité à le ſacrifier lui-même à mon devoir quand il m'a paru l'exiger. Eſt-ce là une ambition vicieuſe ?

Secondement. J'ai encore moins à craindre aucune eſpèce de reproches relatifs à la ſoif des richeſſes; jamais je n'eus la réputation d'être dominé par l'amour de l'argent, & l'état de ma fortune, qu'il eſt aiſé de vérifier, prouveroit, s'il le falloit, qu'elle ne s'eſt accrue pendant que j'adminiſtrois les Finances qu'en proportion, tout au plus, du produit des droits de contrôle que j'ai reçus avec l'agrément de Sa Majeſté, comme attaché à la place que j'occupois. Si la calomnie, en m'accablant d'outrages de tout genre depuis ma diſgrace, ne m'a pas épargné l'indigne mot de *déprédation*, je me flatte qu'il n'a pas fait la plus petite impreſſion ſur ceux qui me connoiſſent, & je ſuis aſſuré que qui que ce ſoit n'oſera accepter le défi que j'ai fait publiquement à toute la France, de citer un ſeul trait

où mes mains n'aient pas été parfaitement pures. D'ailleurs, Monſieur, des clameurs vagues dont l'abſurdité a été démontrée, contre leſquelles je n'ai ceſſé d'invoquer l'examen le plus ſévère, & qui en outre ſont poſtérieures à l'époque où ſe rapporte ce que vous avez dit de ma renommée, ne peuvent vous ſervir d'excuſe. Mais c'en eſt trop ſur cet objet, dont je rougis même de faire mention.

Troiſiémement. Quant aux actes d'une dureté oppreſſive, il eſt notoire que rien n'eſt n'eſt plus contraire à mon caractere. Fut-il jamais adminiſtration plus douce que la mienne ? M'a-t-on vu recourir à la force dans les affaires ? Ai-je occaſionné un ſeul exemple de violence ou même de rigueur publique ? Et, dans le particulier, eſt-il un ſeul Citoyen qui ait eu à ſe plaindre d'avoir été par moi vexé dans ſes droits, dépouillé de ſa liberté, perſécuté d'une manière quelconque ? Je compte pour rien la miſérable réclamation qu'un fol expoſé d'obtenir quelqu'argent avoit inſpiré l'année dernière, &

ſera peut-être encore renouveller, de la part d'une intrigante, dont le Roi lui-même avoit jugé à propos de réprimer par quelques ſemaines de détention, les impoſtures les plus capables de nuire au crédit public, & de laquelle j'eus l'indulgence de demander l'élargiſſement auſſitôt après qu'elle eut fait l'aveu de ſes torts. Lorſque deux ans de diſgrace éclatante, & les conſéquences d'une inimitié revêtue d'un crédit prépondérant n'ont pu produire qu'une plainte de cette ſorte; elle peut tenir lieu d'apologie.

Quatriemement. N'être pas touché de la miſere publique, ne pas craindre d'aggraver les charges du Peuple, ne pas faire ſon poſſible pour en diminuer le poids, ce n'eſt pas ſeulement un défaut de mérite dans un Adminiſtrateur des Finances, & je croirois mériter le déshonneur que je repouſſe avec tant d'indignation, ſi j'étois coupable d'une telle inſenſibilité; mais elle eſt auſſi loin de ma conduite que de mon cœur. C'eſt d'abord un fait aſſez frappant, & qu'on ne peut me conteſter, que pendant les trois

années & demie de mon miniſtere, non-ſeulement je n'ai pas mis un ſeul impôt, mais je n'en ai même augmenté aucun par voie indirecte, & non ſolemnel, comme on l'avoit tant de fois pratiqué ; non-ſeulement je n'ai établi aucuns droits nouveaux, mais j'en ai même allégé ou ſupprimé pluſieurs des plus onéreux. Ici j'entends les détracteurs ſe récrier que c'étoit bien avoir mis de nouveaux impôts, que d'en avoir amené la néceſſité ; & vous-même, Monſieur, vous m'en faites le reproche fort durement, lorſque vous dites que cette néceſſité fut le dénouement de tout ce que j'avois annoncé dans mon Diſcours aux Notables, &, pour me ſervir de votre expreſſion, de *mes annonces théâtrales*. Mais rien n'eſt plus injuſte, ni moins fondé ; car, d'un côté, quand il ſeroit néceſſaire d'établir de nouveaux impôts, pour ſuppléer au déficit, on ne pourroit pas s'en prendre à moi, parce que je ne ſuis pas l'auteur du déficit ; il ne s'eſt accru ſous mon miniſtere que dans la juſte pro-

portion des emprunts qu'il a fallu faire pour payer les dettes antérieures : je le ſoutiens ; je l'ai déja prouvé dans ma Requête au Roi, par des calculs qui n'ont pas été contredits, & qui ne peuvent l'être ; j'offre de le conſtater plus formellement encore devant l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Juſques-là, Monſieur, vous devez me croire. D'un autre côté, il n'eſt pas vrai que la néceſſité d'impoſer fut le dénouement des annonces que j'avois faites au nom & par ordre du Roi, auxquelles, quoique je n'en aie pas fait d'autres, je veux croire que vous n'avez pas eu intention d'appliquer la qualification de théâtrales. J'ai toujours maintenu & je maintiens encore qu'il ne faut pas de ſurcroît d'impôt pour couvrir le déficit. Je n'appelle pas ſurcroît d'impôt l'abolition des exemptions abuſives, & une plus juſte répartition des deux Vingtiemes déja exiſtans, ſuppreſſion faite du troiſieme. On ne peut pas non plus conſidérer comme augmentation d'impôt la perception du droit de Timbre, telle

que je comptois la propoſer, puiſque l'étendue qu'elle auroit eue, ſuivant mon plan, n'excédoit pas, n'égaloit pas même celle qui avoit été fixée par l'Edit non révoqué de ſon premier établiſſement, & que d'ailleurs l'augmentation de produit qui devoit en réſulter, évaluée à environ vingt millions, étoit compenſée par les diminutions que je propoſois en même tems ſur la Taille, ſur le Vingtieme d'induſtrie, ſur la Capitation du bas Peuple; enſorte que, quand on regarderoit comme impôt l'amélioration des produits d'un droit qui ne porte que ſur les gens aiſés, ce ne ſeroit encore que la converſion & le remplacement d'un impôt plus onéreux. Il eſt donc également certain que je n'ai ni augmenté les impoſitions, ni occaſionné la néceſſité de les augmenter. J'ai droit, Monſieur, de vous en demander l'aveu, puiſque vous avez fait entendre le contraire. Je reviens à ma conduite envers le Peuple; & quoiqu'en adminiſtration l'abſence du mal ſoit déja un bien, je n'entends

pas borner l'examen auquel je me soumets aux rapports purement négatifs. Je veux de plus vous convaincre, Monsieur, que j'ai recherché avec soin & saisi avec zele les occasions de faire le bien, sans avoir fait parade de sensibilité, sans avoir eu continuellement à la bouche les grands mots de bienfaisance, de sollicitude & d'amour du Peuple ; j'ai tâché d'en remplir tous les devoirs ; & lorsque je reporte aujourd'hui mes regards sur le passé, il me semble pouvoir dire, avec l'Apôtre des Gentils : si quelqu'un se glorifie en bonnes œuvres, j'ose aussi me glorifier moi-même. Ne m'a-t-on pas trouvé accessible aux plaintes, compatissant aux peines, secourable à l'infortune ? Ne m'a-t-on pas vu visitant les hôpitaux, les prisons, les halles, avec les personnes préposées à leur inspection ? Est-il un établissement utile qui ait appellé vainement mes soins ? Est-il une association d'humanité dont j'aie refusé de seconder les efforts ? Est-il un Intendant de Province qui m'ait instruit des calamités

de

de ſon département, ſans obtenir des ſecours ? N'ai-je pas rendu ces ſecours plus abondans que d'ordinaire ? N'ai-je pas été attentif aux beſoins du Peuple, occupé de ſa ſubſiſtance, empreſſé à lui procurer des adouciſſemens aux maux cauſés par l'intempérie des ſaiſons, appliqué à chercher, avec les premiers Magiſtrats & avec tous les hommes inſtruits, les moyens d'en réparer, d'en prévenir les triſtes effets ? Informez-vous, de grace, Monſieur, ſi les rigueurs inouies du long hiver de 1784, ſi l'affreuſe ſéchereſſe de l'année ſuivante, n'ont pas excité, de ma part, les ſoins les plus actifs & les meſures les plus utiles. Je n'ai fait, ſans doute, que remplir les intentions d'un Monarque ſenſible & Pere de ſes Sujets ; je n'ai fait que mon devoir, & j'aurois été coupable d'y manquer : mais l'ayant rempli avec un zele aſſidu, dois-je être traité comme un Miniſtre peu ſoigneux du ſoulagement des Peuples, moi qui n'ai pas eu d'autre but dans tout ce que j'ai fait, dans tout ce que j'ai propoſé

de faire ? C'eſt pour ſoulager le Peuple, que j'ai engagé le Roi à réduire les droits ſur le charbon de terre, à délivrer la fabrication de la tourbe de toute gêne, à diminuer le prix du bois que conſomment les Habitans de Paris les moins aiſés ; c'eſt pour ſoulager le Peuple, qu'en 1784 j'ai porté Sa Majeſté à faire diſtribuer, à la claſſe la plus ſouffrante de ſes Sujets, trois millions de ſecours extraordinaires, procurés par des retenues ſur les plus fortes penſions ; c'eſt pour ſoulager le Peuple, que j'ai envoyé, en 1785, des inſtructions ſur la maniere de ſuppléer à la diſette des fourages, & de conſerver les beſtiaux à l'agriculture ; c'eſt pour ſoulager le Peuple, que j'ai obtenu la ſuppreſſion de pluſieurs droits qui lui étoient onéreux, que j'ai favoriſé la vente des ſels & des eaux-de-vie dans certaines Provinces, facilité dans d'autres celle des fromages, & donné par-tout plus de liberté au tranſport des denrées ; c'eſt pour ſoulager le Peuple, que, par l'acquittement exact de tout

l'arrieré dû aux Fourniſſeurs dans les différens départemens, par le rapprochement du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, par tous les autres moyens qui ont rendu le cours de l'argent plus abondant, & par tous ceux employés en même tems à l'encouragement de l'induſtrie dans toutes ſes branches, j'ai procuré plus de travail aux Ouvriers, plus de débit aux Marchands, plus d'étendue à toutes les communications; c'eſt pour ſoulager le Peuple, que j'ai propoſé à Sa Majeſté de ſupprimer entiérement la Corvée, d'établir dans tout le Royaume des Aſſemblées Provinciales, d'affranchir de tous droits de traite la circulation intérieure, d'accorder proviſoirement ſur la Taille une remiſe annuelle de dix millions, de décharger les Campagnes des Capitations au-deſſous de 3 livres, de ſupprimer tout Vingtieme d'induſtrie, d'aviſer aux moyens d'adoucir la Gabelle, de rendre la répartition de tous impôts exactement proportionnelle, & de conſulter ſur tous ces plans une Aſſemblée de Notables, qui

eſt devenue le germe & l'occaſion de l'Aſſemblée des Etats-Généraux, conſéquemment la ſource primitive de tout le bien qui doit en réſulter, s'ils parviennent à extirper les germes de diſcorde qu'on a jettés dans leur ſein : enfin, c'eſt uniquement pour ſoulager le Peuple, que j'ai entrepris ce qu'aucun Miniſtre avant moi n'avoit oſé, que j'ai attaqué ſans ménagement les privileges les plus redoutables, que j'ai heurté les intérêts les plus puiſſans, que je me ſuis volontairement expoſé à la conféderation de mécontentemens & d'intrigues dont je ſuis la victime. Si tout cela n'eſt pas vrai, qu'il s'éleve donc quelqu'un qui nie ce qui eſt conſigné dans des actes publics, qui contrediſe ce qui s'eſt paſſé en face de toute la France. Mais il eſt impoſſible d'en diſconvenir, qui plus que moi a mérité de ſa Patrie ? Qui plus que moi devroit être populaire ? Qui plus que moi a droit de ſe plaindre, je ne dis pas d'un ſort rigoureux, il eſt preſque toujours le partage de quiconque riſque tout pour

faire le bien, mais de l'infatigable acharnement à me calomnier, mais de la barbare crédulité qu'on a eue pour les clameurs les plus abſurdes, mais de vous, Monſieur, qui ne rougiſſez pas d'en être encore l'écho ?

Cinquiemement. Après tout ce que je viens de retracer & ce qu'on a vu de moi pendant mon Miniſtere, ai-je donc beſoin de me juſtifier d'inapplication ? Je repaſſe dans le calme de ma diſgrace tout ce que j'ai compoſé dans le tourbillon de mes occupations, & j'éprouve alors le même ſentiment qu'un Militaire, congédié du ſervice après avoir bien combattu, éprouveroit en liſant le récit des campagnes auxquelles il auroit aſſiſté. Je revois ce que j'ai écrit ſur la caiſſe d'Eſcompte au moment que je l'ai relevée de ſa ruine ; ſur l'amortiſſement ſucceſſif de la dette conſtituée, lorſque j'ai formé l'important établiſſement qui devoit l'opérer ; ſur les différens intérêts du Commerce, à meſure que j'ai eu à m'occuper, ſoit des traités conclus

au dehors, soit de l'encouragement de ses différentes branches dans l'intérieur, soit du rétablissement de la Compagnie des Indes; sur la Marine, quand j'ai été dans le cas d'en apprécier les besoins; sur les Monnoies, quand j'ai dû pénétrer cette matiere abstraite pour m'assurer de la nécessité de rectifier la proportion entre l'or & l'argent; sur l'agiotage, pour en percer les mysteres & en réprimer les abus; sur la situation des Finances, aux différentes époques qui font connoître les progrès du déficit; enfin sur presque toutes les matieres d'administration dont je doute qu'aucune ait échappé à mon travail. Je retrouve une multitude d'extraits & de rapports que j'ai faits pour le Roi & pour le Conseil, les projets de loix importantes que j'ai rédigées, les minutes de leur préambule que je faisois toujours moi-même, les avis motivés que j'ai donnés sur plusieurs grandes questions politiques; & lorsque je réunis cette collection d'autographes à l'immense travail relatif aux objets traités dans l'Assem-

blée des Notables, travail dont les réſumés ſeuls partagés en vingt-quatre Mémoires, la plûpart imprimés, forment un gros in-quarto, j'ai peine à concevoir moi-même qu'un ſeul homme, ſurchargé d'ailleurs de détails journaliers, & obligé de perdre beaucoup de temps en voyages, audiences & importunités, ait pu dans l'eſpace de trois ou quatre ans, compoſer un ſi grand nombre d'Ouvrages ſur tant de matieres différentes. Je me perſuade qu'au ſeul apperçu de leur volume vous en ſeriez étonné & que vous avoueriez que perſonne dans le monde n'a moins mérité le reproche d'inertie & d'inapplication.

Mais ſi ce reproche eſt à mon égard l'antipode de la vérité, que devient celui de diſſipation & d'amour exceſſif du plaiſir? Une vie diſſipée peut-elle donc s'allier avec les productions d'une vie laborieuſe! Eh qu'importe qu'on ait ou non le goût des plaiſirs, s'il ne fait négliger aucun devoir, s'il n'empêche pas de ſe livrer aſſiduement aux occupations les plus pénibles! N'eſt-il

pas alors un ſurcroit de mérite plutôt qu'un ſujet de blâme ? Ceux, qui cenſurent les inſtans de délaſſement qu'ils m'ont vu prendre, ne ſavent pas combien de fois je me ſuis refuſé ceux qui m'étoient le plus néceſſaires ; ils ne ſavent pas combien d'heures par jour & même par nuit j'employois au travail. Ils ſeroient trop punis de leur injuſtice, s'ils étoient condamnés à mener long-temps une pareille vie. Mais voilà ce qui arrive : qu'un Miniſtre ſérieux par caractere ou par politique faſſe peu en ſe renfermant beaucoup ; que dans ſon cabinet, il ſoit oiſif la moitié du temps & conſume l'autre en travail ſtérile ; mais qu'il ait toujours l'air d'être excédé de fatigue & abſorbé dans de profondes méditations, il acquérera bientôt la réputation d'un perſonnage grave & ſtudieux ; on l'admirera, on le plaindra, on l'exaltera ; qu'un autre avec plus d'activité & de gaieté s'occupe vivement, mais ſans peine ; dévore les difficultés ſans paroître en ſentir le poids ; faſſe beaucoup de beſogne & peu d'éta-

lage ; rempliſſe enfin toutes ſes fonctions avec exactitude, mais ſans perdre l'amour du plaiſir, & qui pis eſt ſans le diſſimuler, il paſſera pour un homme frivole, léger & diſſipé. Qu'eſt-ce que cela prouve ? que les dehors font plus que les réalités, & qu'il eſt peut-être néceſſaire d'être hypocrite dans les grandes places. En ce cas, Monſieur, j'y convenois moins que perſonne. Mais cela eſt égal aujourd'hui, & encore une fois vous n'en pouvez pas conclure que j'aie manqué à aucun de mes devoirs, ni même que j'aie eu la renommée d'y manquer. Car quoique vous en puiſſiez penſer, & malgré l'engouement que l'on ſemble avoir pris pour ceux qui ſe parent de mœurs auſteres, on n'en eſt pas encore au point de pouvoir perſuader qu'il ſoit néceſſaire d'être Quaker pour être bon Miniſtre ; qu'aimer le plaiſir, ce ſoit démériter l'eſtime publique ; que les grandes places ne permettent aucun penchant pour les objets les plus aimables, & que les rigoriſtes, qui ſe piquent d'en faire la ſo-

ciété juſqu'à ne pas les admettre à leur table, ſoient les ſeuls qui puiſſent avoir droit à une bonne renommée. Que d'autorités, que d'exemples je pourrois alléguer ! Je commencerois par Solon lui-même qui, au dire de Plutarque, ne ſe montroit ni dans ſes maximes, ni dans ſes mœurs ; ennemi de la volupté, je citerois les plus grands hommes dans tous les Etats ; & ſans remonter aux Héros de l'antiquité, je nommerois celui qui fut le modele des bons Rois & l'idole des François. Je pourrois auſſi obſerver avec le ſage & charmant auteur d'Anarchaſis, que les caracteres à paſſions vives & franches *qui avertiſſent de leurs projets*, ſont moins à craindre que ceux qui, plus raſſis, plus maîtres d'eux-mêmes, cachent ſouvent des *cruautés réfléchies*, des *haines froides*, & récelent preſque toujours, autant d'aigreur qu'ils montrent de circonſpection. Je pourrois conclure avec lui que *le ſiécle véritablement barbare n'eſt pas celui où il y a le plus d'impétuoſité dans les deſirs ; que c'eſt plutôt celui*

où l'on trouve le plus de fauſſeté dans les ſentimens. Mais je m'arrête, Monſieur, & je ne chercherai point à égayer cet article par les traits piquants qu'il ſemble amener ; je les ſupprime, étant fort éloigné de plaiſanter en aucune ſorte, quand je réponds ſur ce qui intéreſſe l'honneur & la réputation ; paſſons au dernier objet d'examen.

Sixiemement, enfin, je demande ſi c'eſt par la fauſſeté, par la tromperie, par l'infidélité aux engagemens que j'ai mérité d'être dépeint comme un Citoyen décrédité. M'attacher beaucoup à cette partie de mon apologie, ce ſeroit paroître chercher des éloges, plutôt que de me défendre ; tant il eſt notoire, & vous en convenez vous-même, Monſieur, que *mon miniſtere fut remarquable par l'exactitude de tous les paiemens*, & que jamais les engagemens ne furent acquittés avec plus de fidélité Des dérogations fréquentes aux conditions des emprunts, des retenues mal juſtifiées par le beſoin, des réductions tortionnaires, des ſuſpenſions également injuſtes, & une

variation continuelle dans toutes les réſolutions, avoient tellement effarouché la confiance & abîmé le crédit au moment qu'on en avoit le plus de beſoin, qu'à peine l'attrait des intérêts les plus immodérés pouvoit-il faire trouver l'argent néceſſaire. C'étoit une honte pour le Gouvernement François, que, dans aucune Nation, on n'eût foi entiere à ſes aſſurances les plus formelles; la probité même ſembloit perdre ſon langage, quand elle prenoit celui d'un Miniſtre des Finances. J'ai annoncé, dès mon début, qu'on ne me verroit jamais manquer à une ſeule de mes paroles, & que je quitterois plutôt ma place que de propoſer au Roi d'être infidele à celles qui auroient été données ſolemnellement en ſon nom. J'ai tenu ma promeſſe; j'ai acquitté tout ce que j'ai trouvé dû; j'ai même réparé des retards qui n'étoient pas de mon fait; & j'ai effacé la tache d'une ancienne ſuſpenſion. Par cette conduite, conſtamment ſoutenue, j'ai ramené la confiance, j'ai fait renaître,

comme vous le dites, la ſécurité publique, & l'on a vu tous les effets publics ſe relever, toute circulation ſe ranimer, toutes les bourſes s'ouvrir : les emprunts ſont devenus plus faciles & plus prompts ; la proportion des intérêts s'eſt modérée ; &, peu avant ma retraite, j'étois parvenu, j'oſe le dire, par mon crédit perſonnel, par l'extrême confiance que les Financiers avoient en moi, à emprunter pour l'Etat à un taux bien plus favorable qu'on ne l'avoit fait depuis long-temps ; puiſqu'en Février 1787, j'ai levé 70 millions à cinq pour cent, ſans primes, ſans loterie, ſans tontine, ſans ſtipulation de rembourſement, & même ſans Loi enregiſtrée. Voilà, Monſieur, celui qui, ſuivant vous, étoit alors un Citoyen décrédité, & décréditant tout ce qui ſortoit de ſa bouche.

Il ſembleroit, ſuivant quelques-uns des modernes Docteurs en adminiſtration, que cette inviolable fidélité aux engagemens n'eſt ni un grand mérite, ni un devoir ſacré, ni une maxime praticable dans les

circonſtances préſentes. Non-ſeulement ils trouvent tout ſimple que, dans la plus auguſte des Aſſemblées, après avoir poſé tous les principes de juſtice, d'honneur & de ſaine politique, qui ne permettent pas de croire poſſible *qu'à l'époque ſi ſolemnelle où la Nation eſt appellée par ſon Souverain à l'environner, à s'aſſocier à ſes volontés, il veuille briſer aucun des liens qu'il a contracté avec ceux qui ſe ſont fiés à ſa parole conſacrée du ſceau légal..... & qu'aucun manquement de foi vienne ſouiller les prémices de la reſtauration de la France;* on ait enſuite annoncé que le Sémeſtre dû aux Poſſeſſeurs *des rentes à vie* ne ſera payé *qu'après leur mort*; mais ils paroiſſent même blâmer l'Adminiſtration de ne pas rendre cette violation de foi plus étendue, en y joignant la réduction des intérêts de la dette publique, ſous prétexte qu'étant exceſſifs & payés en grande partie à l'Etranger, ces intérêts ruinent l'Etat & font ſortir le numéraire du Royaume. Permettez, Monſieur, que j'abandonne un moment l'objet de ma

lettre, pour exprimer la peine que me font de tels blaſphêmes. O ma Patrie, gardez-vous d'adopter jamais, en aucun ſens, ni ſous aucun prétexte, cette infâme & pernicieuſe doctrine ! Le droit le plus ſtrict vous le défend ; l'honneur que vous chériſſez tant s'y oppoſe ; votre intérêt même vous le diſſuade. Voudriez-vous faire paroître que le ſceptre du pouvoir autoriſe dans le Souverain ce que le glaive de la juſtice puniroit dans un Particulier ? Pourriez-vous croire qu'un grand Empire s'affermiſſe en ſe déshonorant ? Et vous laiſſeriez-vous perſuader qu'en aucun cas, & ſur-tout au milieu de l'embarras où ſont les Finances, ce qui perdroit à jamais le crédit, puiſſe être une reſſource ſalutaire ? Un des ſept Sages a dit : *Rien d'utile qui ne ſoit honnête ;* & tout l'Univers a applaudi. Que des ſophiſmes miſérables ne vous faſſent pas perdre de vue cette antique vérité. Il n'y a plus de bornes qui retiennent, quand on ſe permet de raiſonner ſur ſes obligations : mais, d'ailleurs, quel raiſonnement plus pitoyable que

celui qui tend à prouver qu'il faut encore manquer de foi aux Créanciers de l'Etat, parce que l'intérêt des emprunts eſt trop fort, tandis qu'il eſt évident que cet intérêt n'eſt devenu trop fort, que parce qu'on a ſouvent manqué de foi !

Il eſt temps, Monſieur, de conclure ſur ce qui me regarde perſonnellement. En diſcutant, ſous tous les rapports imaginables, & mon caractere, & ma conduite, & le degré de crédit dont j'ai joui, je crois vous avoir amené à reconnoître qu'injuſtement, & ſans aucune apparence de vérité, vous avez voulu perſuader que ma renommée avoit fait tort à mes plans. Il n'y avoit aucune raiſon pour qu'elle fût mauvaiſe ; je vous l'ai fait voir ; elle étoit bonne en effet ; & ſi je vous montrois les milliers de témoignages d'eſtime que j'ai reçus, tant de la France que de l'Etranger, les lettres qui m'ont été adreſſées par les perſonnages les plus reſpectables & les plus ſupérieurs à la flatterie, je puis même dire celles dont pluſieurs Têtes couronnées ont

daigné

daigné m'honorer, vous conviendriez peut-être que, ſans m'être donné le ſoin de me faire prôner par les Gazettes, & dans des Ecrits ſoudoyés, j'étois, quand j'ai reçu le coup de la diſgrace & depuis, un des Miniſtres les plus conſidérés qu'il y ait eu.

En étois-je devenu arrogant? & ſeroit-ce pour cela que, voulant faire prendre le change ſur la vraie cauſe du mauvais accueil qu'on a fait à des idées, dont *la plupart étoient*, dites-vous, *dans le vœu public*, vous alliez en moi, au défaut de bonne renommée, le defaut de modeſtie? Je ne ſçai ce que vous entendez par ce manque de modeſtie qui auroit nui à ce que j'ai propoſé par ordre de Sa Majeſté. Je vois de grands exemples qu'au ſiecle où nous ſommes, on peut en manquer impunément, & que le ton de la plus haute ſuffiſance n'a pas toujours fait tort aux opérations de ceux qui l'ont pris : mais, juſqu'ici, je n'avois pas entendu dire que ce ton eût paru être le mien pendant mon miniſtere. Il me ſemble, au contraire, que la maniere ſimple & unie, qui appartient

à mon caractere, a été assez généralement remarquée. Où donc, Monsieur, m'avez-vous trouvé trop peu de modestie ? Est-ce dans les Mémoires que j'ai remis aux Notables ? Mais on peut voir que je m'y suis entiérement oublié ; & qu'en tout, jusqu'à l'époque de ma disgrace, il n'y avoit pas eu le moindre égoïsme dans mes Ecrits. Il faut bien qu'il y en ait aujourd'hui ; & je conviens qu'il y en a beaucoup dans cette Lettre : n'en suis-je pas excusable ? & ne suis-je pas forcé de mettre la modestie à l'écart, lorsqu'en but aux traits les plus envenimés, je n'ai que ma plume pour apologiste, & moi-même pour vengeur ? Mais il s'agit du passé. Si mes Ecrits n'avoient alors aucune empreinte d'arrogance, est-ce donc dans les conférences verbales que j'en ai fait paroître ? Mais il n'y en eut qu'une où j'assistai pendant l'Assemblée des Notables, celle qui fut tenue chez Monsieur. Elle fut longue & assez harcelante à mon égard ; cependant je reçus, en sortant, des complimens sur la mesure & la retenue que j'avois sçu y conserver.

On peut d'ailleurs s'en convaincre par le procès-verbal de cette conférence qui eſt entre les mains des Secrétaires de l'Aſſemblée, & qu'on auroit dû imprimer avec les autres pieces. Le défaut de modeſtie ne peut donc être une raiſon du peu de ſuccès de mes plans.

Vous en avez ajouté encore une autre, qui n'eſt pas plus réelle : leur défaut de maturité. Ces plans étoient le réſultat d'une étude de pluſieurs années ; ils avoient germé long-temps avant d'éclorre ; ils avoient été diſcutés, pendant ſix mois, avec les deux Miniſtres les plus expérimentés du Conſeil du Roi ; ils avoient été rapportés à Sa Majeſté à pluſieurs repriſes, & dans le plus grand détail ; Elle y avoit donné toute l'attention que leur importance demandoit. Qu'eût-il donc fallu, à *votre gré*, pour les mûrir davantage ?

Je ſais que parce qu'on a dit que le travail de quelques rédactions ſorties de ma plume, pendant le cours même de l'Aſſemblée, avoit été fort preſſé, on en a

inſéré, & fait ſonner bien haut, que j'avois précipité toute la beſogne. Mais on ignoroit, peut-être, ou l'on a voulu paroître ignorer que, ſur chacun des objets propoſés aux Notables, un projet de loi dont le préambule expliquoit les motifs, avoit été rédigé d'avance avec la plus grande correction; & que ſur l'obſervation, qui ne fut faite qu'au dernier moment, que préſenter ces projets de Loix aux Notables, ce ſeroit gêner leurs délibérations, & paroître les faire porter ſur des idées déja arrêtées; il fut, en conſéquence jugé préférable de ne remettre à l'Aſſemblée que des Mémoires contenant ſeulement les baſes de chaque projet, & le développement des raiſons à balancer; ce qui m'obligea de faire, très-rapidement, ces Mémoires dont l'impreſſion pouvoit à peine ſuivre le progrès du travail des Bureaux des Notables, auxquels ils étoient diſtribués. Delà des petits retards qui ont occaſionné de grands murmures.

Mais ſi c'eſt là, Monſieur, ce qui vous a fait penſer que mon plan manquoit de

maturité, vous voyez que prenant pour vice du fond, ce qui ne tenoit qu'à la forme, vous auriez tiré une conſéquence très-injuſte. Je pourrois ajouter, duſſai-je encore vous paroître peu modeſte, que ces Mémoires qui ont été imprimés au nombre de dix-ſept, & auxquels j'étois prêt de joindre ceux de la derniere diviſion quand je reçus l'ordre de ma retraite, ne ſe reſſentent pas trop de la célérité avec laquelle ils ont été formés ; qu'ils ne ſont pas ſans méthode, ſans préciſion, ſans clarté, & que le ſtyle même n'en eſt pas négligé.

Mais je crois, Monſieur, que je m'applique beaucoup trop à vous prouver que ſi mon plan a eſſuyé de grandes contradictions, & s'il a cauſé la chûte de ſon Auteur, ce n'eſt ni à défaut de bonne renommée, ni à défaut de modeſtie, ni à défaut de maturité, qu'on doit l'attribuer. Vous ſavez mieux ſans doute. Vous ne pouvez ignorer que dès l'inſtant que j'eus mis la faux dans les priviléges, ce fut comme ſi j'avois touché à l'arche du

Seigneur ; que ma perte fut jurée, & qu'il fut dès-lors réſolu que rien de ce que je propoſerois ne ſeroit trouvé bon, que ſi l'on ne pouvoit pas déſapprouver le fonds, on critiqueroit le mode, qu'on s'en prendroit même aux mots, & qu'on tâcheroit enfin de détruire la perſonne par la ruine de l'ouvrage, & l'ouvrage par la ruine de la perſonne. On n'a réuſſi qu'en partie. Le Miniſtre a péri : mais le plan a ſurnagé, & quoi qu'en le défigurant, ont ait retardé ſon exécution, tout annonce qu'il entrera pour beaucoup dans les réſolutions des Etats-Généraux ; tout fait préſumer que l'établiſſement d'Adminiſtrations Provinciales, bien organiſées, la ſuppreſſion de la Corvée, la liberté du commerce des Grains, l'affranchiſſement de la circulation intérieure, par le reculement des Barrieres, l'inféodation des Domaines, la réformation du régime des Eaux & Forêts, la conſolidation & l'amortiſſement graduel de la Dette publique, la création d'une Banque Nationale, & par-deſſus tout, cette répartition égale &

proportionnelle des impôts, qui étoit la baſe de tout mon ſyſtême, & la pierre d'achoppement, que de généreuſes renonciations on fait diſparoître ; il eſt, dis-je, à préſumer que tous ces objets, ou la plupart, vont fixer l'attention des Repréſentans de la Nation, & acquérir par leurs ſuffrages, une conſiſtance conſtitutionnelle. Si cela arrive, ſi le bien que j'ai eu en vue s'opere, ſi la proſpérité publique en réſulte, je ne regretterai pas mon dévouement, & j'eſpérerai qu'un jour le Peuple, ſoulagé par une diſtribution plus équitable des ſubſides, rendra juſtice au Citoyen qui, pour fermer le gouffre des priviléges, s'y précipita lui-même. Ce jour viendra, Monſieur, & alors on rougira de m'avoir outragé.

Ne vous en préparez pas le regret, en perſévérant à vouloir m'arracher le ſeul bien auquel je prétende. Vous réparerez tout, ſi mieux informé par les détails que je me ſuis plû à rapprocher ſous vos yeux, vous reconnoiſſez mes droits à l'eſtime publique. Il eſt naturel que je ſois impatient

85

d'apprendre quelle impreſſion vous aura fait cette Lettre. A juger de votre ame par la mienne, je dois croire qu'elle en ſera émue. En la reliſant je me ſuis attendri moi-même ſur mon ſort, d'avoir été dans le cas de l'écrire. Votre ſilence, Monſieur, mettroit le comble à l'étonnement que m'a cauſé votre ouvrage. Je ne pourrois m'empêcher de mettre le public à portée de l'interprêter. J'aime mieux n'avoir à l'inſtruire que d'une rétraction généreuſe, digne de votre juſtice.

J'ai l'honneur d'être, avec grand déſir de trouver en vous des ſentimens qui répondent à ceux que je vous offre,

Monſieur,

Votre très-humble & très obéiſſant, ſerviteur.
DE CALONNE.